



Résumé du système de gestion des mesures d'urgence

Champion Pipeline
Mars 2023

Introduction

Corporation Champion Pipe Line Limitée (« Champion »), filiale d'Énergir, s.e.c. (« Énergir »), exploite un réseau de haute pression de gaz naturel visant à alimenter la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Chez Champion, la sécurité est au cœur des activités.

Aussi, dans l'éventualité peu probable qu'il se produise un incident, l'entreprise se prépare à réagir de manière sécuritaire, efficace et en collaboration avec les organismes d'intervention locaux, provinciaux et fédéraux.

C'est dans le cadre de ces activités que Champion a mis en place un système de gestion des mesures d'urgence. Ce système de gestion vise à définir et à encadrer les activités de maintien du plan de mesures d'urgence. Il se décline en plusieurs programmes qui eux-mêmes peuvent comporter une ou plusieurs procédures pour réaliser ces divers programmes. Notons ainsi :

- Politique de mesures d'urgence qui établit l'engagement de l'organisation en matière de protection du public, des biens et de l'environnement.
- Cibles et objectifs sur la présentation des mesures réalisées sur une base continue pour s'assurer de la bonne gestion du système.
- Analyses de risques afin d'établir les scénarios d'évènements qui pourraient se produire et développer des plans d'intervention basés sur les modélisations des situations aux conséquences majorantes.
- Activités de liaisons pour la préparation aux urgences avec les différentes parties prenantes. Ces activités visent à sensibiliser les intervenants d'urgence aux enjeux spécifiques liés aux canalisations de gaz naturel et à arrimer la réponse sur le terrain.
- Sensibilisation récurrente des parties prenantes aux possibles incidents sur les canalisations de gaz naturel.
- Exercices développés afin de mettre en pratique les différents aspects des plans de mesures d'urgence, par les intervenants d'urgence, selon des scénarios de complexité graduelle.
- Système de gestion d'incident qui décrit la structure et les mécanismes de réponse à l'urgence. Cette section vise à clarifier la portée des différents rôles et responsabilités des intervenants, autant à l'interne qu'à l'externe.

Finalement, ce système de gestion sur les mesures d'urgence répond aux exigences visées par le *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* ([DORS/99-294](#)), ainsi qu'à la norme en vigueur (CSA Z662 – Réseau de canalisations de pétrole et gaz).

Ce résumé a été développé en réponse aux ordonnances MO-002-2017 et AO-001-MO-002-2017 de la Régie de l'énergie du Canada (anciennement l'Office national de l'énergie).

Renseignements clés pour la sécurité du public

Champion a mis en œuvre des programmes visant à informer le public, les riverains aux installations, les cédants, les premiers intervenants, les municipalités, les communautés autochtones ainsi que les organismes provinciaux et fédéraux sur ses activités et la façon de reconnaître une urgence et d'y réagir.

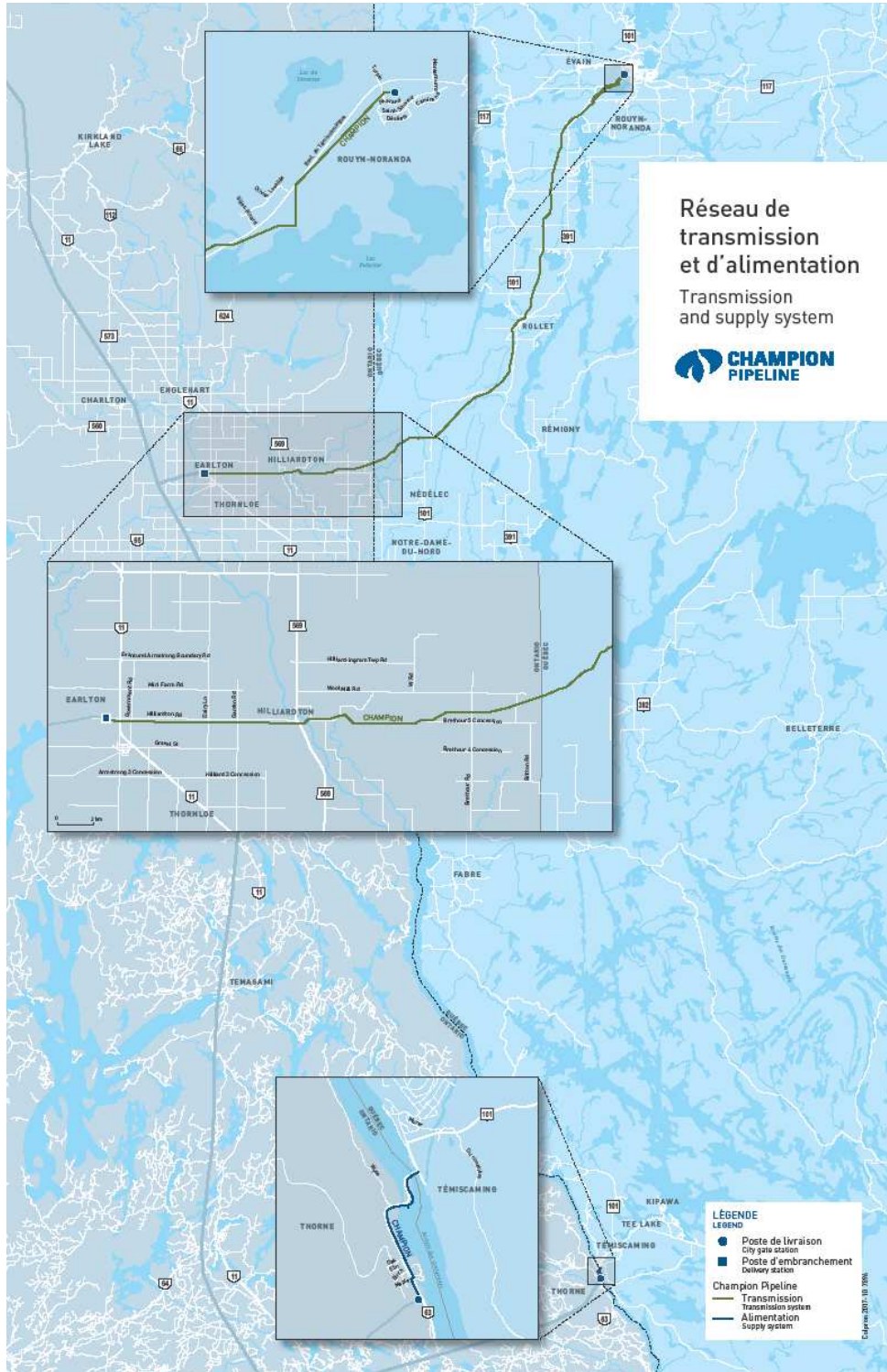
Le public peut signaler un problème à Champion en composant les numéros appropriés sans frais en cas d'urgence 24 heures sur 24, qui sont indiqués sur son [site web](#), dans les documents de sensibilisation du public, sur son emprise, dans ses postes et sur les bornes qui indiquent l'emplacement des canalisations.

Données de base sur le produit transporté

Produit	Apparence	Odeur	Comportement particulier	Dangers principaux
Gaz naturel	Gaz incolore	Aucune odeur à l'état naturel. Un composant odorant est ajouté pour l'identifier en cas de fuite (mercaptan) avec une odeur d'œuf pourri	Faible densité (plus léger que l'air). À l'air libre, il monte à l'atmosphère.	Produit inflammable. Possibilité d'explosion sous certaines conditions. Les vapeurs réduisent l'oxygène disponible pour la respiration
Mercaptan	Liquide	Odeur d'œuf pourri très forte	Vaporisation Propagation de l'odeur à de grandes distances	Produit inflammable Nocif ou mortel en cas d'ingestion Les vapeurs réduisent l'oxygène disponible pour la respiration

Carte des installations

Une carte des installations est fournie au public et aux intervenants d'urgence.



Mesures à prendre dans une situation d'urgence

Comment reconnaître une fuite?

Voici certains signes potentiels :

- Une odeur d'œufs pourris;
- De la végétation morte ou décolorée dans les zones gazonnées;
- Un soulèvement important de poussière à partir d'une ouverture dans le sol;
- Un sifflement très sourd;
- Un bouillonnement continu dans les zones humides ou inondées;
- La présence d'une flamme (s'il y a une fuite et une source d'ignition).

Quoi faire en cas de fuite?

- Appelez le 9-1-1;
- Évacuez la zone et tentez d'empêcher quiconque d'y accéder;
- Évitez les flammes et les étincelles;
- Si le gaz s'enflamme, ne cherchez pas à l'éteindre.

Plan de mesures d'urgence

La préparation et l'intervention à l'urgence sont intégrées dans le cadre d'une démarche systématique afin d'avoir l'assurance de la mise en place de mesures appropriées à la gestion efficace d'incidents. Ces plans visent la mise en place de mesures afin d'assurer la protection des personnes (travailleurs et public), de l'environnement et des biens. Ces plans sont adaptés à la réalité régionale.

Ces plans sont disponibles sur le site web de Champion : [Plan de mesures d'urgence Champion](#).

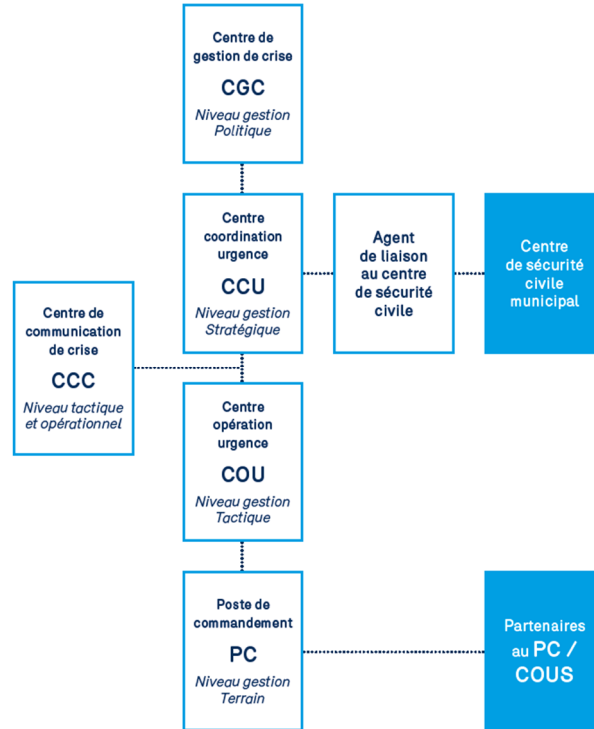
Certaines sections de ces plans ont été retranchées conformément aux ordonnances MO-006-2016 et AO-001-MO-006-2016 de la Régie de l'énergie du Canada pour protéger l'information personnelle ou les renseignements critiques pour la sécurité des installations.

Dans le cadre de ces plans de mesures d'urgence, les plans connexes d'appui ont été développés :

- Gestion des incidents
- Intervention en cas d'urgence
- Coordination avec les autorités publiques
- Analyses de risques et modélisations
- Formation
- Exercices

Systeme de gestion des incidents

Champion dispose d'une structure organisationnelle de gestion des urgences qui, selon la nature et l'ampleur des incidents, peut mobiliser tous les niveaux de l'entreprise, allant des équipes sur le terrain aux membres de l'équipe de la haute direction. Cette structure est schématisée ainsi :



Dans le cadre de cette structure d'urgence :

- Le nombre de centres décisionnels impliqués est relatif au niveau d'alerte. Il est adaptable à la complexité de la situation.
- Les niveaux hiérarchiques partent de la base et s'ajoutent en fonction des besoins. Des critères de mobilisation sont développés pour aider la prise de décision.
- Des personnes sont attitrées aux différents rôles à assurer, selon leurs compétences. Elles sont formées adéquatement dans cette perspective.
- Un arrimage avec les autorités externes s'effectue naturellement selon les niveaux impliqués afin de gérer les flux d'informations selon les rôles et responsabilités prédéterminés de chacun. Elle s'appuie sur la terminologie employée par les différents intervenants du domaine (ex. cadre de coordination de site). Elle permet une gestion concertée de l'urgence.

Intervention d'urgence

Les éléments de gestion de l'intervention de la structure d'urgence couvrent, notamment :

- L'intervention sur le terrain
- Le développement des stratégies d'intervention pour assurer la sécurité de la population, et des intervenants et de l'environnement
- Le déploiement de ressources (humaines et matérielles)

- Les plans de communications aux différentes parties prenantes (ex. riverains affectés, clients interrompus, employés, intervenants d'urgence, autorités réglementaires, etc.)
- Le plan de réparation

Advenant une urgence, Champion s'engage à communiquer aux parties prenantes touchées, selon les circonstances. Des communications pourront être faites sur différents canaux appropriés :

- Communications directes avec les intervenants
- Communiqués de presse
- Communication par l'intermédiaire de réseaux sociaux
- Service téléphonique à la clientèle

Si une fuite est détectée ou signalée, des équipes seront déployées sur place pour faire une évaluation de la situation. Il est aussi possible d'isoler le tronçon affecté.

Les techniciens déployés sur les zones d'urgences se présentent avec leur véhicule qui contient la majorité des équipements nécessaires pour l'intervention d'urgence. Dans le cas où un équipement spécialisé est requis, soit celui-ci est disponible dans une autre région et est envoyé en urgence ou bien des ententes avec des fournisseurs de services ont été conclues au préalable afin d'obtenir ceux-ci dans les meilleurs délais.

Arrimage avec les services d'urgence

Lors de situation d'urgence, ce sont les services incendie qui sont responsables du site d'urgence. À ce titre, on retiendra la distribution des rôles et responsabilités suivants :

- Champion fournit à l'avance l'information relative à la zone des riverains (zone d'évacuation).
- Le service incendie doit déterminer la zone réelle d'évacuation lors de l'incident à l'aide d'appareils de détection et de mesure,
- Le service de police met en œuvre les périmètres de sécurité selon les directives du service de sécurité incendie.
- L'évacuation des bâtiments est effectuée par le personnel du service de sécurité incendie, du service de police et si possible avec le support des employés de Champion.

Ces éléments sont discutés et convenus lors des présentations de formation avec les services incendie et de police impliqués.

Résumé du système de gestion des mesures d'urgence

Politique et engagement

Champion s'engage à déployer des systèmes de gestion intégrée des mesures d'urgence et de la continuité des opérations cohérents et efficaces. À ce titre, elle fait appel à la responsabilité de ses employés, de ses fournisseurs et de ses partenaires, intègre dans les tâches et fonctions quotidiennes des employés et services les actions visant à développer une approche concrète des mesures d'urgence et de la continuité des opérations. Champion souhaite ainsi assurer pleinement son rôle dans l'amélioration de la résilience sociétale régionale et des communautés locales.

Afin de favoriser au maximum l'atteinte de ses objectifs, Champion adopte les principes suivants :

- Prévention des risques, protection des personnes, des biens et de l'environnement

- Identifier les dangers et évaluer les risques réels ou potentiels qui pourraient engendrer des situations d'urgence, ainsi que la priorisation des fonctions d'affaires selon leur criticité dans le temps.
- Mettre en œuvre des mesures proportionnelles à la nature des risques et à la taille, à l'emplacement et à l'importance critique des actifs à protéger.
- Préparation à l'intervention
 - Établir une structure d'urgence corporative, régionale et locale, permettant d'agir efficacement et rapidement.
 - S'assurer que les personnes ayant un rôle dans la gestion des mesures d'urgence et de la continuité possèdent les compétences requises.
 - Mettre en application des procédures d'intervention d'urgence et de continuité des opérations fondées sur l'évaluation des risques.
 - Conduire des exercices et simulations afin de mettre à l'essai les procédures d'intervention d'urgence et de continuité des opérations.
 - Intégrer au programme les leçons retenues et les pratiques exemplaires découlant d'événements réels et des exercices.
 - Réaliser régulièrement des examens des différents programmes de mesures d'urgence et de continuité et rétablissement des opérations afin de s'assurer du respect de sa politique, de ses règles et de ses objectifs.
 - Élaborer, mettre en œuvre et maintenir à jour un processus de surveillance, de mesures, d'analyses et d'amélioration continue de la performance en matière de préparation en cas d'urgence et de continuité des opérations.
- Collaboration et consultation des parties prenantes
 - Sensibiliser de façon continue les différents acteurs pour l'intervention d'urgence
 - Contribuer au développement des pratiques d'intervention multi juridictionnelles.

Buts et objectifs

Les objectifs mesurables suivants ont été établis afin de confirmer l'atteinte de l'engagement pris dans la politique. Ils se déclinent ainsi et s'appuient sur le système de gestion mis en place :

- Exercices d'intervention en cas d'urgence
- Communication
- Formation et compétences – intervenants de la structure d'urgence
- Formation et compétences – intervenants terrain
- Coordination des activités opérationnelles
- Réalisation des mesures correctives

Détermination des dangers et évaluation des risques

Processus de détermination des risques

L'évaluation des dangers et des risques s'inscrit dans le processus de gestion des situations d'urgence du système de gestion des mesures d'urgence.

Plusieurs évaluations de menaces, de dangers et/ou de risques ont été effectuées au cours des années et sont mises à jour selon les changements ou au besoin.

- Évaluations de menaces et de risques à la sûreté dans le cadre de la norme CSA Z246.1
- Évaluations de risques dans le cadre du PGIT (programme de gestion de l'intégrité de la Transmission)

Une synthèse de ces évaluations de dangers et risques est documentée afin de prioriser les risques à considérer pour le manuel de mesures d'urgence.

Synthèse des risques

Les différentes analyses permettent d'identifier :

- les menaces aux installations
 - menaces liées au temps
 - menaces indépendantes au temps
 - menaces stables
- les conséquences possibles, issues de modélisations
- les menaces de sûreté

Les modélisations réalisées permettent de déterminer la zone de planification d'urgence (ZPU). Cette zone :

- est transmise aux services d'urgence afin de leur permettre de bonifier leurs plans d'intervention d'urgence.
- permet de définir la zone de riverains dans laquelle une communication sera faite.
- est de 210 mètres à partir du centre de la canalisation.

Processus décisionnel relativement aux stratégies d'intervention

De façon générale, étant donné la nature du produit transporté par les infrastructures de Champion (gaz naturel), le risque pour les installations de Champion est le même sur l'ensemble du réseau. Il en ressort que les équipements nécessaires et les méthodes d'intervention pour la gestion de l'urgence seraient similaires pour tout type d'intervention sur le réseau de gaz de la part des équipes techniques de Champion, peu importe l'endroit de l'incident.

Du point de vue du risque pour la population, ce dernier est dépendant de la densité des secteurs traversés (zones urbaines ou non). À ce titre, la réponse apportée par les services d'urgence locaux sera adaptée (ex. évacuation de bâtiments, périmètres de sécurité, etc.). À très haut niveau, il est possible de résumer l'intervention d'urgence ainsi :

- Répartition des premiers intervenants
- Lien avec les services incendie sur le terrain
- Développement d'une stratégie d'intervention (ex. abaissement de pression, colmatage, réparation)
- Mobilisation de la structure d'urgence pour la gestion de l'ensemble des enjeux
- Envoi de personnel et matériel sur place

Liaison avec les parties prenantes pour la préparation des urgences et Formation continue

Afin d'avoir l'assurance de l'acquisition de compétences pertinentes par l'ensemble des intervenants pouvant être amenés à intervenir sur des situations d'urgence, Champion s'assure de développer des programmes de formation adaptés. Ainsi, ces parcours de formation sont développés spécifiquement en fonction des différents rôles et peuvent prendre la forme de carnet d'apprentissage, de programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), etc. en fonction de la profondeur des acquis identifiés comme nécessaires.



Dans cette optique, les différents intervenants ou parties prenantes peuvent recevoir des séances d'information (ex. autorités régionales), de la sensibilisation (ex. employés en général qui n'ont pas de rôle d'intervenants d'urgence), ou encore une formation (ex. employés qui ont un rôle d'intervenants en urgence).

Aux fins du manuel des mesures d'urgence, les programmes de sensibilisation regroupent les activités de sensibilisation, de consultation et d'information qui ont pour effet de réduire la probabilité et les conséquences d'un incident grâce à une meilleure compréhension des risques de la part des parties prenantes et une connaissance plus approfondie des mesures à mettre en œuvre lors d'un incident. Au même titre que les autres activités de Champion, celles-ci sont réalisées par le personnel d'Énergir.

Les activités de sensibilisation (ex. intervenants externes, riverains, etc.) sont gérées efficacement afin d'en valider la pertinence auprès des parties prenantes. À ce titre, une évaluation de la bonne compréhension des messages diffusés est réalisée périodiquement.

Champion a mis en place un ensemble de programmes en lien avec les activités de liaison et d'éducation permanente. Le tableau suivant synthétise :

- Les démarches en cours
- Les méthodes utilisées afin de mesurer l'efficacité de ces programmes de liaison et d'éducation

Dans cette perspective, les résultats obtenus permettent d'améliorer les programmes d'activités de liaison et d'éducation en place.

N°	Démarche	Thèmes couverts	Fréquence de la démarche	Public couvert
1	Divulguation des risques aux municipalités	Propriétés du gaz naturel Rôles de chaque intervenant en cas de mesures d'urgence	Capsule informative disponible sur le site	- Maire ou maire suppléant - Directeur général

N°	Démarche	Thèmes couverts	Fréquence de la démarche	Public couvert
		<p>Programme des riverains et programme des cédants</p> <p>Procédures appliquées par Champion lors de situations d'urgence</p> <p>Lien pour trouver le Plan de mesures d'urgence ou envoi électronique au besoin</p> <p>Localisation des canalisations</p> <p>Contacts et ressources mis à leur disposition</p>	internet. Diffusion par info lettre bi annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur et/ou adjoint du Service de sécurité incendie - Directeur et/ou adjoint du Service de police (si applicable) - Directeur et/ou adjoint de la Sûreté du Québec (si applicable) - Directeur et/ou adjoint de la Direction des travaux publics - Agent de développement économique - Directeur et/ou adjoint du Service de l'urbanisme
2	Atelier de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ)	<p>Propriétés du gaz naturel</p> <p>Rôles de chaque intervenant en cas de mesures d'urgence</p> <p>Procédures appliquées par Champion lors de situations d'urgence</p> <p>Localisation des canalisations</p> <p>Contacts et ressources mis à leur disposition</p>	Triennal ou selon les besoins	Chefs Pompiers
3	Programme de sensibilisation des riverains	<p>Manière d'identifier une canalisation de transmission de gaz naturel</p> <p>Les règles de sécurité à suivre pour assurer l'intégrité des installations</p> <p>Collaboration entre Champion, les municipalités et les premiers intervenants</p> <p>Les mesures à prendre en cas d'urgence</p> <p>Propriétés du gaz naturel</p> <p>Localisation des canalisations</p> <p>Contacts et ressources mis à leur disposition.</p>	Triennal	Riverains
4	Programme de sensibilisation des cédants	<p>Info-Excavation</p> <p>La présence d'une servitude sur le terrain du propriétaire</p> <p>Types d'activités interdites</p>	À tous les ans (annuel)	Cédants

N°	Démarche	Thèmes couverts	Fréquence de la démarche	Public couvert
		Autorisation écrite requise pour certains types d'activités Numéros en cas d'urgence (911 et Champion)		
5	Sensibilisation des communautés autochtones	Propriétés du gaz naturel Rôles de chaque intervenant en cas de mesures d'urgence Lien pour trouver le plan de mesures d'urgence ou envoi électronique au besoin Contact et ressources mis à leur disposition	À tous les trois ans (triennal)	Communautés autochtones

Exercices

L'ensemble des intervenants doit participer à des exercices de gestion d'urgence en fonction de leur implication sur les différentes cellules d'urgence. Ces fréquences sont définies parallèlement, en fonction des rôles assurés. Le programme d'exercices et de simulations a pour objectif de démontrer la capacité adéquate des intervenants à agir lors d'urgences majeures.

Il est attendu que les exercices soient tenus aux fréquences établies en fonction des critères détaillés plus bas. Il reste toutefois possible que les mesures correctives requièrent un second exercice dans des délais inférieurs.

Il est à noter qu'advenant la participation à un événement réel, elle sera prise en compte dans la nécessité de participer à une prochaine simulation, dans la mesure où elle engage les procédures applicables au rôle et que ce rôle est assumé adéquatement (évaluation faite par le directeur responsable de l'événement (2^e ou 3^e niveau) en collaboration avec le coordonnateur des mesures d'urgence). Dans ce cas, il sera nécessaire de produire un post mortem de la situation en lien avec le plan d'urgence.



Le calendrier des exercices est établi sur la base des critères suivants visant à déterminer le nombre et le type de simulations à tenir chaque année :

- Rôles
 - La fréquence est établie selon le rôle assuré dans la structure de garde;
 - Les intervenants internes et externes peuvent être sollicités
- Ressource identifiée sur la garde
 - Nouvel employé qui n'a jamais participé à une simulation dans le cadre de sa fonction
 - L'employé au poste de contrôle a été évalué lors d'un événement réel par un chef de groupe relève

- L'employé a participé à un événement réel et a satisfait les attentes du directeur responsable de l'événement (2^e, 3^e niveau) en collaboration avec les mesures d'urgence (débriefing)
- Scénario d'exercice spécifiquement requis (ex. sûreté)
- Obligations légales (ex. par plan ou par lieu)
- Tout autre besoin identifié par une mesure corrective
- Type d'exercices (ex. alerte, escalade, exercice de table, etc.)